



Avenant changeant la désignation d'un bien

Par **vincentaz**, le **09/04/2010** à **00:19**

Bonsoir,

Nous avons signé un compromis de vente pour une maison, et nous sommes rendu compte de divers problèmes (assainissement fait sur le terrain du voisin sans autorisation, travaux faits par le vendeur sans permis de construire, ...)

Après contact avec l'agent immobilier, celui-ci nous propose de signer un avenant au contrat reprenant les faits et changeant la dénomination du bien (car noté comme maison d'habitation dans le compromis, alors qu'au cadastre apparaît comme ruine), nous stipulant que nous aurons ainsi à nouveau 7 jours de réflexion!

Est-ce vrai, devenons signer cet avenant ou exiger que soit établi un nouveau compromis??

merci pour votre réponse